



COMITÉ DES ÉLÈVES  
FRANCOPHONES

# SYNTHÈSE THÉORIQUE SUR LES THÉMATIQUES TRAITÉES LORS DU JEU “LA JAUGE”



2022-2023

Animation proposée par le CEF et subsidiée par la FWB  
en collaboration avec le

●●● Pacte pour un  
**Enseignement**  
d'excellence

# TABLE DES MATIÈRES

3

LE PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT  
D'EXCELLENCE

7

L'ORIENTATION POSITIVE

9

LES RYTHMES SCOLAIRES

11

LES AMÉNAGEMENTS  
RAISONNABLES

13

LE PLAN DE PILOTAGE

14

LA PARTICIPATION ET LA  
DÉMOCRATIE SCOLAIRE





# LE PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE

## C'EST QUOI LE PACTE D'EXCELLENCE ?

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence est une grande réforme<sup>1</sup> de l'enseignement adoptée le 17 mars 2017 par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>2</sup>. L'idée avec cette réforme, c'est d'aider l'école à s'adapter à la société du 21e siècle et entreprendre les changements nécessaires pour porter tous les élèves vers l'excellence.

<sup>1</sup> Une réforme est un changement qu'on apporte afin d'obtenir de meilleurs résultats.

<sup>2</sup> Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est chargé de l'exécution des décrets qui ont été adoptés par le Parlement.

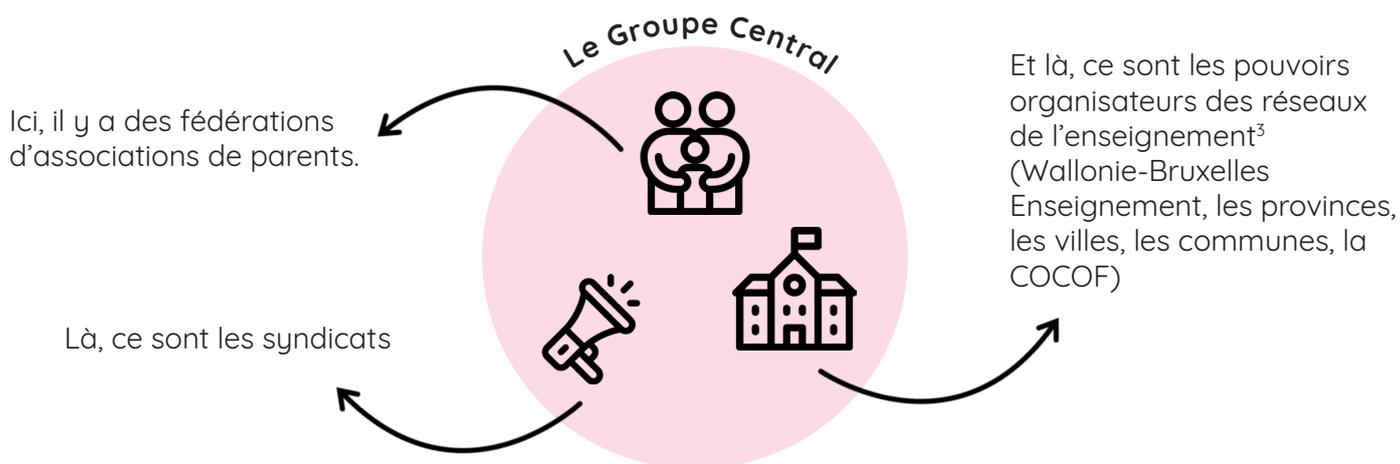
## DANS QUEL BUT ?

L'objectif principal du Pacte pour un Enseignement d'excellence est de renforcer progressivement la qualité de l'enseignement pour tous et toutes les élèves. C'est un ensemble de mesures qui s'inscrivent dans la durée et qui agissent sur toutes les dimensions du système scolaire, à savoir:

- **Les apprentissages à l'école**, notamment en enseignant les savoirs et compétences de la société du 21e siècle, en soutenant la réussite et en développant l'école inclusive.
- **L'organisation de l'école**, en mobilisant l'ensemble des acteurs.trices de l'éducation et en renforçant l'autonomie et la responsabilisation de toutes et tous.
- **Les métiers de l'école**, en valorisant les métiers de l'enseignement (que ce soit la direction, les professeur.es, éducateur.trices, etc) et en favorisant leur évolution.
- **Le climat et le bien-être à l'école**, en renforçant la démocratie scolaire et la qualité de vie à l'école et en rendant l'école plus ouverte et adaptée aux conditions du bien-être de l'enfant.

## PAR QUI ?

Les personnes qui travaillent sur le Pacte pour une Enseignement d'excellence et émettent des avis sont:



D'autres personnes et structures participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des différents changements du Pacte d'Excellence (enseignant-e-s, parents, élèves, ...) C'est notamment dans ce cadre participatif que le CEF intervient. Il sonde les élèves du secondaire sur la réforme et permet de transmettre leur avis à la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Un réseau d'enseignement regroupe un ensemble d'écoles selon des caractéristiques propres.

<sup>4</sup> La Fédération Wallonie-Bruxelles est une institution au service des francophones de Bruxelles et de Wallonie. Ses compétences s'exercent en matière d'Enseignement, de Culture, de Sport, de l'Aide à la jeunesse, de Recherche scientifique et de Maisons de justice,

## LES CHANTIERS

Afin d'appliquer concrètement les mesures prévues par le Pacte pour un Enseignement d'excellence, le travail a été réparti en 18 sous-groupes appelés "chantiers". Les personnes qui sont aux commandes des chantiers (chef-fes de chantier) collectent des informations en menant des enquêtes auprès d'un maximum de monde, y compris les acteurs.trices de l'éducation et les élèves.



### **CHANTIER 1**

---

Renforcer la qualité de l'enseignement maternel (y compris les premières étapes de la gratuité et le développement des compétences langagières chez les plus jeunes)



### **CHANTIER 2**

---

Mettre en place un tronc commun renforcé (y compris le renforcement de l'apprentissage des langues et la lutte contre le redoublement)



### **CHANTIER 3**

---

Réussir la transition numérique



### **CHANTIER 4**

---

Développer l'orientation positive



### **CHANTIER 5**

---

Faire du qualifiant une filière d'excellence



### **CHANTIER 6**

---

Déployer un nouveau cadre de pilotage contractualisant les relations entre le pouvoir régulateur et les écoles



### **CHANTIER 7**

---

Développer la gouvernance macro et transformer l'Administration générale de l'enseignement



### **CHANTIER 8**

---

Transformer le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement



### **CHANTIER 9**

---

Accompagner les écoles à forts écarts de performances



## **CHANTIER 10**

---

Développer le leadership pédagogique des équipes de direction



## **CHANTIER 11**

---

Valoriser et responsabiliser les enseignants et développer le leadership pédagogique des équipes de direction



## **CHANTIER 12**

---

Valoriser et responsabiliser les enseignants



## **CHANTIER 13**

---

Elaborer et mettre en œuvre un plan de lutte contre le décrochage



## **CHANTIER 14**

---

Répondre aux besoins spécifiques des élèves et décloisonner l'enseignement spécialisé



## **CHANTIER 15**

---

Réformer les CPMS



## **CHANTIER 16**

---

Renforcer la démocratie scolaire et le bien être à l'école



## **CHANTIER 17**

---

Simplification administrative



## **CHANTIER 18**

---

PECA ou le parcours d'éducation culturelle et artistique

*Durant le jeu de "La Jauge", tu as découvert 5 thématiques abordées dans certains chantiers du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Nous te proposons ici un petit récap' des informations importantes, celles-ci pourraient t'être utiles !*

## L'ORIENTATION POSITIVE

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence met en avant l'approche orientante comme moyen privilégié pour construire avec toi tes projets personnels et professionnels!

### L'APPROCHE ORIENTANTE

"L'approche orientante" a pour objectif de t'informer sur les outils et les compétences nécessaires à développer pour que tu puisses t'orienter dans ton parcours scolaire. Pour se faire, elle te donne accès à de l'information de qualité sur tous les métiers et sur toutes les filières.

Cette approche te permet de développer ton identité et te pousse à prendre conscience des réalités du monde extérieur.

L'approche orientante repose sur :

- La mise à disposition, dans le contenu même de tes cours, des informations liées à l'orientation.
- Le fait que tu travailles activement dans la construction de tes propres apprentissages, avec le soutien de l'équipe éducative. Et oui, rappelle-toi que tu es le/la principal.e acteur.trice de ton orientation! Ce qui implique que tu dois apprendre à te connaître toi-même, à t'autoévaluer et à découvrir le monde extérieur.
- L'organisation de rencontres permettant aux professionnel·les de l'orientation de travailler avec les acteurs.trices de l'éducation (que ce soit ta direction, tes professeur.es ou tes éducateur.trices et encore bien d'autres).

Il existe plusieurs astuces et méthodes pour aider tes enseignant.es à développer l'approche orientante. Nous allons t'en expliquer quelques-unes ici. Retiens qu'ils et elles ne doivent pas pour autant appliquer toutes ces méthodes:

Premièrement, ils et elles peuvent mettre en application la "différenciation pédagogique". Pour le dire autrement, tes professeur.es doivent essayer de ne pas traiter tous les élèves de ta classe de la même façon. Chaque élève a une manière différente de travailler lorsqu'on lui donne une tâche scolaire. Il est donc important que toi et tes camarades de classe ayez plusieurs options pour assimiler les informations, comprendre les idées et exprimer ce que vous avez appris. Les professeur.es sont donc invité.es à proposer plusieurs méthodes de travail. Il peut même être intéressant, lorsque c'est possible, de proposer des stages.

Deuxièmement, il peut t'être demandé de tenir un "carnet de bord" dans lequel tu peux t'autoévaluer. De cette manière, tu pourras développer ta capacité d'autoévaluation et par la même occasion tu pourras découvrir un peu plus tes aptitudes et aspirations.



Finalement, tes professeur.es peuvent aussi apprendre de nouvelles techniques pour intégrer au mieux l'approche orientante par le biais de formations spécifiques (au début et durant leur carrière).

## LE CPMS

Les Centres psycho-médico-sociaux jouent également un rôle très important dans l'approche orientante prévue par le Pacte pour un Enseignement d'excellence, car ils guident et relayent les élèves vers les acteur.trices, dispositifs ou activités spécifiques relatifs à l'information sur les métiers.

## LE PORTAIL D'INFORMATION

La mission d'information des élèves sur les filières et métiers se fera également via un portail d'information (un site internet) regroupant un grand nombre d'informations.

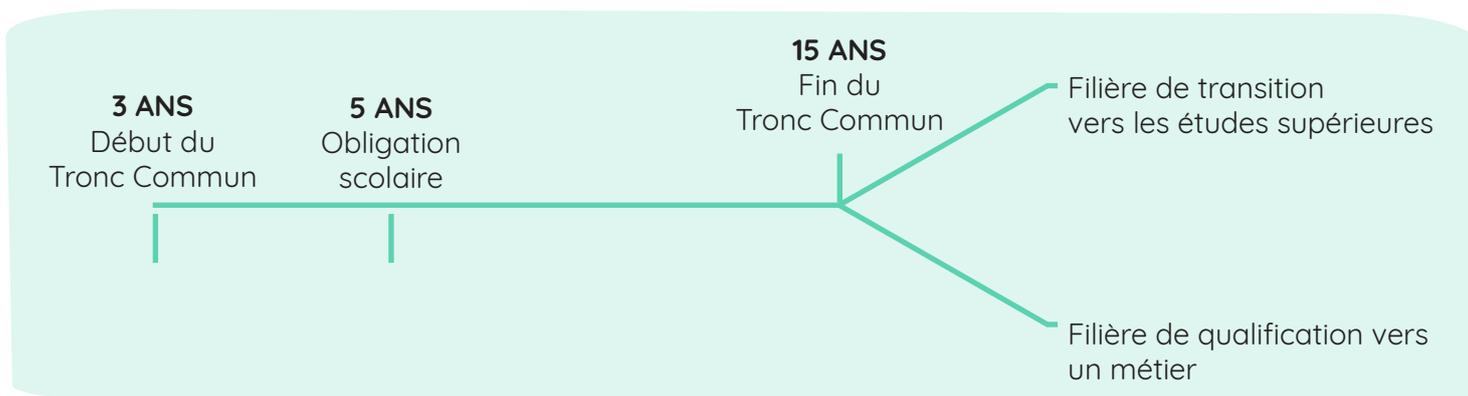
## LE TRONC COMMUN, LES FILIÈRES ET LES TRANSITIONS VERS LE SUPÉRIEUR

Le tronc commun (TC) est un parcours d'apprentissage qui se déploie de la première maternelle à la troisième secondaire (donc de tes 3 ans à tes 15 ans). On dit du tronc commun qu'il est "polytechnique et pluridisciplinaire". Ce qui veut dire qu'à la fin du tronc commun, les objectifs principaux sont que tous les élèves :

- disposent des mêmes connaissances et des mêmes savoirs fondamentaux;
- disposent des mêmes compétences disciplinaires de base;
- aient construit une citoyenneté commune reposant sur un ensemble de valeurs partagées;
- aient bénéficié d'un message prônant le plus possible l'égalité sociale face à l'école;
- disposent de tout ce qui est nécessaire (outils, connaissances et compétences) pour faire leur choix d'orientation.

Actuellement l'enseignement est composé de 4 filières d'enseignement: la filière générale, de transition ou qualifiante, professionnelle et artistique.

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence propose désormais un modèle à deux filières reposant sur un enseignement de transition vers le supérieur et une filière d'enseignement qualifiant. Tu devras choisir entre une de ces deux filières à la fin du tronc commun, donc à tes 15 ans. Notons que ce choix n'est pas immédiatement irréversible. En cas d'échec grave au "certificat du tronc commun" (CTC), tu peux suivre une année complémentaire pour avoir l'occasion de développer les apprentissages te donnant accès au secondaire supérieur.



## LES RYTHMES SCOLAIRES

Jusqu'à présent, en Belgique, le calendrier scolaire tenait principalement compte de l'organisation du travail des adultes. Le Pacte pour un Enseignement d'excellence remet l'enfant au centre de l'organisation du temps scolaire. Grâce à un nouveau rythme plus fluide, les équipes éducatives et les élèves sont plus aptes à donner et à recevoir les apprentissages.

### LES ENFANTS ONT DROIT À L'INSTRUCTION MAIS AUSSI AUX LOISIRS ET AU REPOS

Un.e enfant/ado a besoin de respirer, de rêver, de jouer, de se dépenser en dehors de l'école. Un calendrier scolaire plus régulier et plus doux, c'est ce que propose le Pacte pour un Enseignement d'excellence.

### ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES ANNUELS

La durée des vacances d'hiver (Noël) et de printemps (Pâques) ne change pas, les vacances d'automne (Toussaint) et de détente (Carnaval) sont allongées d'une semaine et les vacances d'été sont raccourcies. Le nombre total de jours de scolarité (182) reste identique. Il y a moins de jours blancs et les vacances ne sont pas des « congés-blocus ». Les professeur.es ne peuvent donc pas organiser d'évaluations durant la première semaine du retour de vacances.

Le calendrier scolaire est publié deux ans à l'avance, afin de permettre aux familles de s'organiser et à l'Accueil du Temps Libre<sup>5</sup> de proposer des stages et des activités.

La réforme des rythmes scolaires aborde les sujets suivants :

- la manière d'évaluer,
- la valorisation des jours blancs (les quelques jours qui suivent la période d'examens et pendant lesquels les cours sont suspendus, le temps que les professeur.es délibèrent),
- l'articulation du scolaire et de l'extra-scolaire (garderies, temps de midi, étude du soir),
- le rythme hebdomadaire (de la semaine) et journalier,
- l'accompagnement des élèves en difficulté,
- la lutte contre le décrochage scolaire,
- la planification des voyages culturels et scolaires.

La réforme s'articule en deux temps :

#### Le rythme annuel

Pour l'entrée 2022, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) débute l'organisation de l'année scolaire en rythme 7/2, c'est-à-dire avec une alternance de 7 semaines de cours et 2 semaines de congé.

#### Le rythme hebdomadaire

Cette réforme prévoit de revoir l'articulation d'une journée de cours (commencer plus tard/terminer plus tard, mais intégrer de l'extrascolaire, consacrer du temps à des apprentissages différents, ...).

*Sais-tu que l'organisation du calendrier scolaire datait de l'époque à laquelle les enfants aidaient leurs parents aux champs ?*



Le travail de la FWB sur l'organisation du rythme scolaire journalier est en cours, il sera mis en œuvre après la réforme du rythme scolaire annuel. Afin de mettre en place ces nouveaux rythmes scolaires, certains points sont encore en cours de négociations et doivent être ajustés avec différents secteurs et acteur.rices de l'enseignement :

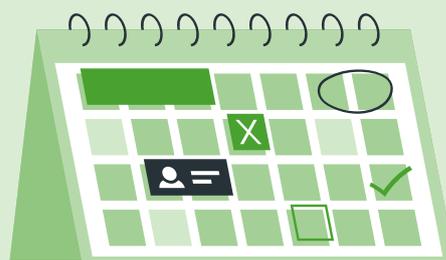
- l'articulation avec les rythmes de l'enseignement supérieur et universitaire ;
- l'articulation avec le calendrier et les horaires des services publics de mobilité (trains, bus, ...) ;
- l'articulation avec les agendas culturels et sportifs et l'organisation des stages et des camps ;
- l'alignement des rythmes scolaires entre les Communautés linguistiques (flamande et germanophone) ;
- l'adaptation des agendas relatifs à l'encadrement des élèves en difficulté et au soutien scolaire par le CPMS ;
- l'adaptation des prescrits légaux qui déterminent les périodes de remise de bulletins et les périodes de recours;
- la réflexion autour de l'offre extrascolaire (stages, crèches, académies, ...).

## LE NOUVEAU RYTHME ANNUEL EN PRATIQUE

L'année scolaire se terminera le premier vendredi de juillet et la rentrée scolaire aura lieu le dernier lundi du mois d'août.

Les élèves concerné·es sont ceux et celles de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et de l'enseignement secondaire sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le nouveau rythme annuel en 7/2 s'organisera dorénavant comme suit : 7 semaines de cours suivi de 2 semaines de congés, et ainsi de suite jusqu'aux vacances d'été.



## LES AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES

Un des objectifs du Pacte pour un Enseignement d'Excellence est de rendre l'école réellement inclusive et ouverte à toutes et tous.

L'école inclusive est une école qui parvient à s'organiser de manière à ce que chacun-e puisse participer, quels que soient ses difficultés, son handicap, mais aussi son origine, sa religion, ses conditions socio-économiques, etc. Chacun-e y est reçu-e de manière équitable.

Les aménagements raisonnables sont des mesures permettant aux élèves à besoins spécifiques d'accéder, de participer et de progresser dans leur parcours scolaire. L'objectif principal de ces aménagements est donc de permettre aux élèves concerné.es de poursuivre leur parcours scolaire dans un enseignement dit "ordinaire" malgré leurs difficultés. C'est donc un soutien supplémentaire pour permettre à l'élève de poursuivre de manière régulière et harmonieuse son parcours scolaire dans l'enseignement ordinaire.



### PETIT FOCUS SUR LES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES

Un besoin spécifique est un besoin qui provient d'une particularité, d'un trouble, d'une situation d'ordre psychologique, mental, physique, psycho-affectif et qui est un obstacle à l'apprentissage au sein de l'école. Il existe différents types de besoins spécifiques qui sont en lien avec des troubles ou des handicaps: les dys (dyslexie, dyscalculie,...), les troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité, le haut potentiel intellectuel, le syndrome d'Asperger, les déficiences mentales, les troubles du comportement, les handicaps physiques/visuels/auditifs, etc.

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements raisonnables, il faut qu'un diagnostic ait été fait par un.e professionnel.le de la santé.

### LES MESURES CONCRÈTES PRÉVUES

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence prévoit tout une série de mesures pour mettre en place les aménagements raisonnables. Voici quelques-unes des ces mesures :

- Renforcer les actions qui favorisent l'inclusion ou le maintien des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Un.e élève peut toujours être orienté.e vers l'enseignement spécialisé si les aménagements raisonnables mis en place dans l'enseignement ordinaire sont jugés insuffisants pour répondre à ses besoins.
- Évaluer les besoins spécifiques de l'élève par une équipe pluridisciplinaire pour déterminer les aménagements à mettre en place.
- Mieux former les enseignant.es sur les élèves à besoins spécifiques et renforcer les stages dans l'enseignement spécialisé.
- Diffuser les outils et des supports liés aux aménagements raisonnables aux équipes enseignantes et accompagner les professeur-es dans leur mise en place.
- Créer des "pôles territoriaux" pour accompagner les écoles qui accueillent des élèves en intégration, et pour assurer la mise en commun des outils et moyens dédiés à

l'accompagnement de ces élèves.

- Amener chaque école à définir des objectifs qui s'insèrent dans les objectifs généraux d'amélioration du système scolaire.

## QUELQUES EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES

L'équipe pédagogique peut mettre en place tout une série d'aménagements raisonnables en fonction des besoins de l'élève. Voici, une liste avec quelques exemples d'aménagements :



Les consignes écrites sur les feuilles d'exercices peuvent être lues par l'enseignant.e.



La mise en place de journées très structurées avec des rituels.



limiter ou simplifier les consignes.



Adapter la police d'écriture des cours (agrandir, espacer, couleurs,...).



L'élève peut utiliser un Timer ou une montre.



L'élève peut utiliser des feutres fluorescents, un cache d'aide à la lecture.



L'élève peut répondre à l'oral plutôt qu'à l'écrit.



L'élève peut utiliser un PC portable ou une tablette.



L'école aménage une rampe d'accès.



Les professeur.es peuvent réduire la quantité de devoirs.



L'école installe un élévateur.



Permettre à l'élève de manger ou boire en classe.

## ZOOM SUR LES PÔLES TERRITORIAUX

Les écoles de l'enseignement ordinaire doivent conclure une convention, un accord avec le pôle territorial situé dans leur zone pour bénéficier du soutien nécessaire pour la prise en charge des élèves à besoins spécifiques qu'elles scolarisent.

Chaque pôle est placé sous l'autorité d'une école de l'enseignement spécialisé, appelée "école siège". Les pôles territoriaux sont composés de professionnel·les de l'enseignement spécialisé (enseignant·es, personnel paramédical, personnel social) et ont pour mission, d'accompagner les élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire et d'accompagner les équipes éducatives.

## LE PLAN DE PILOTAGE/CONTRAT D'OBJECTIFS

Un plan de pilotage est un ensemble d'actions que les écoles s'engagent à mettre en place pour s'améliorer. Ce plan est élaboré et rédigé par l'équipe éducative qui a observé et évalué la situation dans l'école (exemples : fort pourcentage de redoublement, de sortants vers le spécialisé, la qualité du climat scolaire et de bien-être, etc.)

### L'OBJECTIF

L'objectif général des plans de pilotage est de mettre en place des actions pour améliorer notre système éducatif dans son ensemble. Pour ce faire, 7 objectifs plus spécifiques ont été ciblés :

1. Améliorer les compétences, les savoirs et les savoirs-faire des élèves.
2. Permettre à un maximum d'élèves d'être diplômé-es de l'enseignement secondaire supérieur.
3. Réduire les différences entre les résultats des élèves les plus favorisé-es et ceux des élèves les moins favorisé-es.
4. Faire en sorte qu'il y ait de moins en moins d'élèves qui décrochent de l'école et qui redoublent.
5. Faire en sorte que les élèves restent au sein de la même école tout au long du tronc commun.
6. Permettre à plus d'élèves à besoins spécifiques d'être accueilli-es au sein de l'enseignement ordinaire.
7. Améliorer le climat scolaire et le bien-être à l'école.

### EN PRATIQUE

Le plan de pilotage doit être renouvelé tous les 6 ans. Pour qu'il soit mis en oeuvre, il faut passer par les étapes suivantes :

**1** Le plan de pilotage est élaboré par l'équipe éducative et la direction.

**2** Le plan de pilotage est ensuite analysé et négocié avec le Délégué du Contrat d'Objectifs<sup>6</sup> qui vérifie que les objectifs définis par l'établissement sont bien en adéquation avec les 7 objectifs mentionnés ci-dessus.

**3** Il est ensuite soumis aux parents, aux élèves,... qui peuvent donner leur avis au travers de leurs représentant-e-s au Conseil de Participation<sup>5</sup>.

Une fois ces étapes franchies, le plan est finalisé puis mis en oeuvre. Le plan de pilotage devient alors un "contrat d'objectifs".

Chaque année, l'équipe éducative procède à l'évaluation du plan de pilotage (où en est-on dans l'atteinte des objectifs fixés ? Comment s'améliorer ? ...). Au bout de 6 ans, une évaluation finale est réalisée et débouche sur la création d'un nouveau plan de pilotage.

<sup>6</sup> Voir plus bas: Conseil de participation.

<sup>7</sup> Le Délégué au Contrat d'Objectif est une personne travaillant à la Fédération Wallonie-Bruxelles qui analyse les plans de pilotage, suit et évalue leur mise en place dans l'école. 13

# LA PARTICIPATION ET LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

Une des missions prioritaires de l'école est "d'amener tous et toutes les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences". Elle se doit également de "préparer tous et toutes les élèves à être des citoyen.nes responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures". Pour répondre à ces missions, il est donc nécessaire que chaque établissement scolaire offre un cadre de participation citoyenne et démocratique aux élèves.

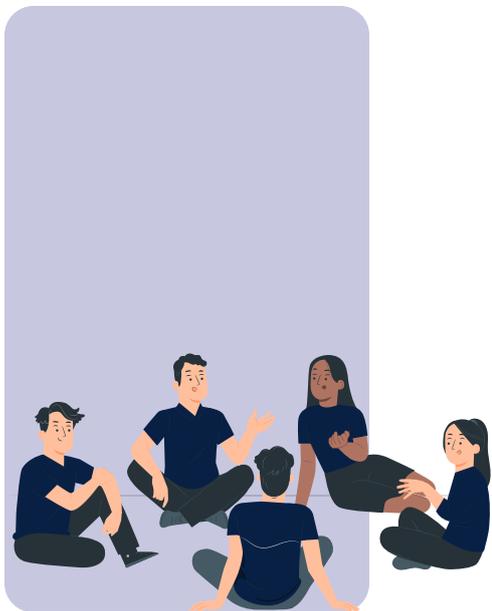
## QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE ?

En tant qu'acteur-riche principal-e de l'école, tu as le droit de prendre part aux décisions et de donner ton avis sur toutes les choses qui te concernent directement. Pour t'y aider, les écoles sont obligées de mettre en place ce qu'on appelle des "structures participatives".

## LES DÉLÉGATIONS D'ÉLÈVES

Depuis 2007, la loi impose aux écoles de faire en sorte que les élèves puissent avoir leur mot à dire dans le fonctionnement de leur école<sup>8</sup>. Si tu veux représenter les élèves de ta classe, tu dois être élu-e comme délégué-e de classe lors des élections qui ont lieu en début d'année. Si tu es élu-e, tu pourras alors participer au Conseil des délégué-es.

Le Conseil des délégué-e-s est un espace de parole où se rassemblent tous et toutes les délégué-es d'un même cycle ou d'un même degré. Il a une fonction consultative et informative. Ça veut dire que l'école n'est pas obligée de suivre les propositions que font les élèves. Mais si la direction refuse telle ou telle demande, il faut qu'elle en explique les raisons.



Le Conseil des délégué.es se réunit au moins six fois par an et a pour missions officielles :

- d'analyser les problèmes relatifs à l'école ou à certaines classes;
- de centraliser et de relayer les questions, demandes, avis et propositions des élèves au sujet de la vie de l'école auprès du Conseil de Participation, du ou de la chef-fe d'établissement et du Pouvoir Organisateur;
- d'informer les élèves des différentes classes des réponses données par le Conseil de Participation, le ou la chef-fe d'établissement ou le Pouvoir Organisateur.

L'ensemble des Conseils de délégué-es d'élèves se retrouve au moins une fois par an pour aborder les questions prioritaires et élire les représentant-es des élèves (au minimum 3 et au maximum 6) au Conseil de Participation.

<sup>8</sup> Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, article 6.

<sup>9</sup> Décret relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la FWB.

## LE CONSEIL DE PARTICIPATION (CP)

En FWB, chaque école (dès la 3<sup>ème</sup> primaire) est obligée d'avoir un Conseil de participation. Cette structure rassemble les représentant-es des différent-es acteur-rices de l'école (élèves, parents d'élèves, enseignant-es, etc.). Son but est de leur permettre la participation à des décisions qui concernent le fonctionnement de l'école en général.

Il a, entre autres, pour mission de:

- débattre et d'émettre un avis sur le projet d'établissement, de l'améliorer et/ou de le compléter au besoin;
- de mener une réflexion globale sur les frais scolaires réclamés en cours d'année, d'étudier et de proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement de ces frais;
- de remettre un avis sur le plan de pilotage et sur la proposition de modification du contrat d'objectifs;
- de débattre et de remettre un avis sur le règlement d'ordre intérieur de l'établissement, de l'améliorer et/ou de le compléter au besoin.

NB: le Conseil de Participation permet donc aux élèves de formuler des demandes, des avis mais aussi de proposer des solutions et de prendre part directement à la vie de l'école.



Si tu veux plus d'informations sur le Pacte pour un Enseignement d'excellence, rends-toi sur le site:  
*[pactepourunenseignementdexcellence.cfw.b.e](http://pactepourunenseignementdexcellence.cfw.b.e)*

Pour en savoir plus sur le Comité des Élèves Francophones, visite le site: *[lecef.org](http://lecef.org)*



**Rédaction :** Hugo Prevot - Paulina Wolanska

**Mise en page :** Clara Magalhaes

**Publication :** Février 2023

**Visuels :** StorySet - Flaticon

**Comité des Élèves Francophones (ASBL)**

44, rue d'Arenberg à 1000 Bruxelles - [www.lecef.org](http://www.lecef.org) - [info@lecef.org](mailto:info@lecef.org) - 02/414.15.11